



4300, rue de Lanaudière
Montréal (Québec) H2J 3N9
Téléphone : 514 596-5835
Télécopieur : 514 596-6931

Procès-verbal
CÉ
ÉCOLE LANAUDIÈRE

Procès-verbal de la rencontre du Conseil d'établissement tenue le 29 septembre 2022 de 18h30 à 20h09 à l'École primaire Lanaudière, 4300 rue De Lanaudière, Montréal (Qc)

Présences :

Nathalie Bertrand, directrice
Catherine Dorion, orthopédagogue
Nhu Chu, enseignante
Louis Laroche, enseignant
Nancie Bouchard, enseignante
Sylvie Da Costa, technicienne en service de garde
Alain St-Pierre, éducateur en service de garde
Christine Brien, parent
Amélie Lacroix, parent
Marie-Ève Grignon, parent
Audrée Vachon, parent
Gabriel Goyette-Côté, parent

Procès-verbal

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
Le quorum est constaté.
2. **Mot de la direction**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Secrétariat**
Gabriel Goyette est nommé secrétaire de la séance.
5. **Gardien du temps**
Louis Laroche est désigné gardien du temps.
6. **Période réservée au public**
Il n'y a pas de membre du public présent. Nathalie Bertrand invite les membres du CE à rappeler aux parents qu'ils peuvent être présents lors des rencontres du CE afin de poser des questions. Une convocation est normalement envoyée 48h avant la tenue des rencontres.
7. **Fonction et pouvoirs du CÉ**
Nathalie Bertrand informe les parents que des formations obligatoires pour les nouveaux membres du CE seront envoyées par courriel. Il s'agit de courtes vidéos que les nouveaux membres doivent visionner avant la prochaine rencontre à être tenue en novembre 2022.
8. **Confirmation de l'absence de conflit d'intérêts**

Les membres du CE sont invités à déclarer tout conflit d'intérêt en lien avec les décisions devant être prises lors de la présente séance. Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

9. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de juin 2021

Louis Laroche souligne une coquille au point 8 b. Nathalie Bertrand s'engage à corriger l'erreur et le procès-verbal corrigé est adopté sur proposition de Christine Brien, appuyée par Nancie Bouchard.

10. Budget de fonctionnement et de perfectionnement du Conseil d'établissement

Nathalie Bertrand informe le CE que ce dernier dispose d'un budget annuel de 400 \$ par année scolaire pouvant être alloué en appui aux travaux du conseil.

11. Élection du président (e) et vice-président (e)

Gabriel Goyette-Côté est nommé président du CE sur proposition de Amélie Lacroix, appuyée par Nancie Bouchard.

Marie-Ève Grignon est nommée vice-président sur proposition d'Alain St-Pierre, appuyé par Catherine Dorion.

12. Activités éducatives, culturelles ou sportives

Nathalie Bertrand présente les activités à être approuvées par le CE :

- Jardin botanique de Montréal
- Contes et légendes
- Carina et moi
- Classe en plein air (Parc du Mont-Royal)
- Club plein air
 - o Raquette
 - o Via ferrata
 - o Canot
- Grande bibliothèque (BANQ) à trois reprises
- Théâtre à la Maison théâtre
- Visite de l'exposition « À plein volume : Basquiat et la musique » au Musée des beaux-arts de Montréal
- Participation à l'activité éducative « Un Noël victorien » au Lieu historique national de Sir-George-Étienne-Cartier
- Camp de fin d'année

Le programme d'activité est adopté sur proposition d'Amélie Lacroix, appuyée par Christine Brien.

13. Approbation de l'utilisation des locaux

Nathalie Bertrand informe le CE que l'école servira de lieu de scrutin pour l'élection provinciale de 2022.

L'équipe école et la direction ont mises des balises claires pour les déplacements dans l'école à cette occasion. La présence d'un gardien de sécurité a notamment été exigée.

La Direction sollicitera les parents afin qu'ils viennent chercher leurs enfants plus tôt. Les enfants présents seront au forum. La proposition est adoptée sur proposition de Marie-Ève Grignon, appuyée par Catherine Dorion.

14. Application Hop Hop, journées pédagogiques et autres décisions du SDG

a. Nouvelle directive gouvernementale relative aux frais exigés par les services de garde lors des journées pédagogiques

Suite à une étude réalisée par le ministère de l'Éducation concernant les frais exigés par les services de garde en milieu scolaire lors des journées pédagogiques, ce dernier a imposé des limites minimale et maximale à respecter. Ces frais devront désormais se situer entre 10.75\$ et 15.30\$ par jour, par enfant. Actuellement, ils sont de 9\$ à l'École primaire Lanaudière lors d'une journée pédagogique et de 8.75\$ pour une journée régulière.

En tenant compte de l'indice de défavorisation de l'école, il est clair que nous devons viser le haut de la fourchette. Cependant, pour éviter un choc tarifaire en contexte d'inflation, le CE a décidé de fixer le montant exigible à 12.50\$ par jour par enfant sur proposition de Nhu Chu, appuyée par Louis Laroche.

En marge des échanges sur cette question, le CE s'est questionné sur la manière de faire afin de s'assurer qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte en raison de contraintes financières lors des journées pédagogiques. La direction explorera la possibilité de mettre une mention, dont le libellé exact est à déterminer, sur les fiches d'inscription afin de signifier l'incapacité des parents à couvrir l'ensemble des frais. L'école pourrait alors assumer une partie des coûts afin de permettre à tous les enfants de participer auxdites activités. La question fera l'objet d'un suivi lors du prochain CE.

Commenté [GcG1]:

b. Application Hop Hop

Le CSSDM a informé la Direction et le service de garde qu'ils ne sont plus autorisés à utiliser une application dont les coûts sont défrayés par les parents comme Hop Hop. Conséquemment, les écoles doivent soit payer l'ensemble des frais associés à l'utilisation de l'application (soit 21\$ par enfant pour environ 200 inscrits soit 4 200\$), soit mettre fin à l'utilisation de celle-ci. En cas d'abandon de l'application, les parents ayant déjà payé pour un abonnement annuel seront remboursés au prorata de leur temps d'utilisation.

Il est décidé par le CE sur proposition d'Audrée Vachon, secondée par Alain St-Pierre de mettre fin à l'utilisation de l'application Hop Hop.

En marge des échanges sur cette question, il a été proposé par le CE que le code d'accès de la porte du service de garde soit modifié. Le CE a donc mandaté la direction afin de valider la faisabilité de cela et suggère que le code soit modifié de manière annuelle.

c. Approbation de la programmation des journées pédagogiques à venir

Sylvie Da Costa a présenté la programmation pour approbation, il s'agit de

- 1^{er} novembre 2022 : La chasse aux sorcières (prix total incluant le nouveau tarif adopté au point 14 b. : 29.75\$ par enfant);
- 14 novembre 2022 : Activité sur le thème « détectives » par les Production Méga-animation (prix total incluant le nouveau tarif adopté au point 14 b. : 33.75\$ par enfant);

Le CE adopte la programmation proposée, sur proposition de Christine Brien, appuyée par Amélie Lacroix.

15. Résolution pour les paiements de la Fondation

La Fondation de l'École primaire Lanaudière fera les versements suivants :

- a. **Un montant de 9 945\$ devant servir à couvrir une portion du salaire de l'enseignante en art dramatique;**
- b. **Un montant de 1 800\$ devant servir à couvrir une partie de la réparation et de l'entretien des xylophones.**

Le CE autorise Nathalie Bertrand à recevoir les fonds indiqués au présent article et à prendre toutes les dispositions nécessaires afin qu'ils soient alloués aux fins citées aux présentes. Il autorise en outre le président du CE, Gabriel Goyette-Côté, à cosigner avec Nathalie Bertrand une résolution à cet effet sur proposition de Christine Brien, appuyée par Amélie Lacroix.

16. Accès à l'ordre du jour et aux procès-verbaux

Nathalie Bertrand informe le CE que les procès-verbaux seront mis à jour sur le site de l'école, le processus ayant été ralenti par la suspension de l'accès au site pendant la période estivale.

17. Nouveau mentor dans les écoles

Nathalie Bertrand informe le CE que les écoles du CSDM disposent désormais d'un mentor, madame Julie Chevrette, ayant pour mandat d'appuyer les nouveaux enseignants pour l'intégration dans leurs fonctions. Pour les fins de l'application de cette mesure, les nouveaux enseignants sont deux comptants moins de cinq (5) ans d'ancienneté à la CSDM.

18. Parascolaire géré par l'école

Nathalie Bertrand informe le CE qu'en raison d'une surcharge pesant sur les parents s'impliquant dans la Fondation de l'école, elle a pris à sa charge l'organisation des activités parascolaires pour l'année 2022-2023. Ces dernières débiteront la semaine suivant le congé de l'Action de grâce. Les activités proposées sont les suivantes :

- Échecs;
- Chant chorale;
- Bande dessinée;
- Basketball « les mini-dragons ». Concernant cette activité, Nathalie Bertrand informe le CE que le gymnase de l'école sera également loué pour l'activité « les mini-dragon du samedi ». Elle s'engage à assurer une surveillance aléatoire des activités pour en garantir le bon déroulement.

La programmation est adoptée par le CE sur proposition de Nancie Bouchard, appuyée par Christine Brien.

19. Points de la Fondation

Nathalie Bertrand informe le CE du départ de Paul Muth à titre de président de la Fondation et son remplacement par Hala Khattar.

20. Points du comité de parents

Nathalie Bertrand rappelle que nous n'avons pas de parent représentant l'école au comité de parents de la CSDM, les parents ayant été découragés par le format et l'atmosphère y régnant. Nathalie Bertrand s'informerait afin de savoir s'il serait possible de nommer un parent en cours d'année sans passer par une assemblée générale. Elle informe par ailleurs le CE que nous demeurons informés des éléments essentiels s'y déroulant par les procès-verbaux.

21. Date de la prochaine rencontre

Le CE convient que la première et la dernière rencontre du CE se dérouleront en personne. Les autres rencontres se tiendront en mode virtuel. Dans tous les cas, elles débiteront à 18h30. Les dates suivantes sont retenues pour les rencontres de l'année scolaire en cours :

- **Mardi 8 novembre;**



École primaire

Lanaudière

4300, rue de Lanaudière
Montréal (Québec) H2J 3N9
Téléphone : 514 596-5835
Télécopieur : 514 596-6931

- **Mardi 17 janvier;**
- **Mardi 14 mars;**
- **Mardi 2 mai;**
- **Mardi 6 juin (rencontre en personne l'école)**
- **Une séance spéciale est également ajoutée (en virtuel) le 18 avril afin de discuter des qualités voulues pour la direction de l'école.**

22. Levée de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h09.